

## ANNEXE –

# LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

## > Les engagements des collectivités

### > Les engagements du Grand Périgueux



Les quartiers en difficulté de l'agglomération font l'objet de démarches concertées d'intervention pour enrayer la ségrégation et la pauvreté depuis 2001 et cet engagement des collectivités s'est encore intensifié dans le cadre du Contrat de ville signé en juin 2015 aux côtés de l'Etat et des partenaires.

En effet, outre le rôle crucial des communes dans les actions de proximité déployées en direction des habitants des quartiers, l'agglomération est l'échelle pertinente pour inscrire les quartiers dans une réelle démarche de changement et de développement véritablement durables.

La mise en œuvre de la stratégie urbaine intégrée établie et évaluée à mi-parcours (2018) avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, économiques habitants montre des résultats tangibles. Quatre ans après la signature du Contrat de ville du Grand Périgueux, sa mise en œuvre produit des effets bénéfiques pour le développement des quartiers en difficulté et l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants : intégration des quartiers prioritaires (QPV) dans les grands projets structurants, meilleure articulation entre les initiatives et les compétences de chacun, mise en place d'outils d'évaluation, nouvelles opportunités de développement économique, etc.

Pour autant, les efforts de l'Etat, des collectivités et de leurs partenaires doivent être renforcés et leur engagement réaffirmé. Le Grand Périgueux continuera à assumer pleinement à la fois ses responsabilités et son rôle de pilote de la politique de la ville sur son territoire aux côtés de ses communes membres. Pourront ainsi être garantis le maintien de la dynamique exceptionnelle à l'œuvre dans les quartiers et une retombée équitable des grands investissements urbains en matière de services à la population, d'infrastructures, d'offre de mobilité et de déplacements, d'habitat ou encore de développement économique.

L'engagement du Grand Périgueux se confirmera, à horizon 2023, sur **quatre dimensions** :

#### 1) L'attractivité des quartiers

Plusieurs projets ont vu le jour depuis 2015 alors que d'autres sont confortés dans le plan « Action Cœur de ville – Opération de Revitalisation de Territoire » à court terme : le projet de renouvellement urbain de Chamiers, les aménagements de la Boucle de l'Isle, le quartier de la Gare « Action cœur de ville », la mise en place du Bus à Haut Niveau de services (BHNS), le Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines, etc. Tous ces projets d'envergure repositionnent positivement les quartiers dans la dynamique d'agglomération en faveur de leur attractivité et leur désenclavement.

**Dans ce cadre, Le Grand Périgueux s'engage à :**

- Poursuivre les investissements structurants en faveur des QPV ;
- Soutenir les acteurs et les habitants porteurs de projets (bailleurs, propriétaires, promoteurs) en mobilisant les fonds propres publics et privés et les fonds délégués (aides à la pierre, FEDER, etc.) ;
- Suivre attentivement la production et les attributions de logements sociaux dans et hors QPV au travers des dispositifs contractuels (convention intercommunale d'attribution, conventions avec les bailleurs, règlement d'intervention,...) ;
- Soutenir les bailleurs sur les financements de logements sociaux et sur les mesures relevant de ses compétences propres pour la qualité et la gestion urbaine de proximité, la qualité de vie sociale, etc.

## 2) La consolidation des parcours d'émancipation des habitants

L'enjeu éducatif est au cœur de l'émancipation : il s'agira de mieux articuler les dispositifs et outils existants contre le décrochage scolaire, consolider les programmes de réussite éducative (PRE), renforcer l'égalité dans l'orientation scolaire et favoriser l'ouverture professionnelle, en particulier sur la culture scientifique, technique et numérique.

### *Dans ce cadre, Le Grand Périgueux s'engage à :*

- Renforcer le pilotage et la coordination technique des PRE ;
- Identifier et soutenir les acteurs locaux et régionaux mobilisés sur l'ouverture culturelle et professionnelle des élèves vers les métiers industriels et techniques d'avenir, y compris numériques ;
- Maintenir et développer le soutien aux actions des associations culturelles et sportives dans les QPV en mobilisant son droit commun et en expérimentant sur des crédits spécifiques ;
- Maintenir le soutien aux associations impliquées auprès des décrocheurs en partenariat avec les services des communes et de l'Etat ;
- S'impliquer dans la levée des freins à l'accès des jeunes des QPV du Grand Périgueux à l'école de la 2ème chance (E2C) de Bergerac, en recherchant avec les partenaires des solutions de mobilité et d'hébergement ;
- Expérimenter la mise en place des clauses sociales sous statut scolaire dans les marchés publics du Grand Périgueux et en assurant sa promotion auprès des maîtres d'ouvrage publics intervenants dans les quartiers.

Par ailleurs, **la levée des freins, l'accompagnement vers l'emploi et la promotion de la formation et l'apprentissage** en lien avec le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), le PaQte avec les entreprises et les autres dispositifs existants ou à venir doivent mobiliser et faire converger les efforts de tous.

De même, l'accès aux droits face à la généralisation massive de la dématérialisation des démarches et services publics est une problématique majeure. Le défi d'aujourd'hui n'est plus seulement de **lutter contre l'illettrisme**, préalable indispensable à l'accès aux droits, mais d'agir pour **l'inclusion numérique**. C'est tout l'enjeu du développement des Maisons France services sur le territoire et de l'appel à manifestation d'intérêt national « Fabrique numérique de territoire ».

### *Dans ce cadre, Le Grand Périgueux s'engage à :*

- Mobiliser les services et les moyens du développement économique et de l'emploi du Grand Périgueux sur la stratégie et les actions en QPV ;
- Cofinancer le poste de facilitateur des clauses sociales dans les marchés publics au sein de la Maison de l'emploi du Grand Périgueux ;
- Créer un Pôle de l'insertion professionnelle et de l'emploi (guichet unique) en proximité des QPV ;
- Mobiliser les entreprises partenaires du Grand Périgueux sur leur engagement dans le PaQte et le « plan 10 000 entreprises » ;
- Accompagner les entreprises des QPV sur la mobilisation des aides financières spécifiques (exonérations fiscales, FISAC, subventions, etc.) en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les chambres consulaires ;
- Cofinancer ou mettre en œuvre les projets économiques structurants et porteurs d'emplois ;
- Mobiliser les acteurs au sein d'un consortium et positionner le tiers-lieu « Pôle de l'Economie sociale et solidaire et des cultures urbaines » du camp américain du Bas-Chamiers à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabrique numérique de Territoire » ;
- Poursuivre le soutien à la Fabrique à entreprendre, à l'incubateur Emergence Périgord et développer des locaux professionnels « à l'essai » pour les créateurs des QPV ;
- Soutenir les actions pour l'insertion et l'emploi (mobilité, garde d'enfants, etc.) et l'aide aux démarches dématérialisées.

## 3) La cohésion sociale : combattre l'isolement et restaurer le lien social

Il s'agira d'accompagner les acteurs (soutien à la vie associative et au pouvoir d'agir des habitants), de consolider les dynamiques collectives de promotion de la citoyenneté et de lutte contre les discriminations, mais aussi de garantir la tranquillité des habitants par des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

***Dans ce cadre, Le Grand Périgueux s'engage à :***

- Maintenir le soutien au pouvoir d'agir des habitants des QPV dans le choix des méthodes de pilotage et les moyens financiers alloués aux Conseils citoyens et au Fonds de participation des habitants (FPH) ;
- Renforcer le soutien et le conseil aux associations qui interviennent en QPV ;
- Poursuivre l'animation du réseau Atelier Santé Ville et la mise en place d'actions dans les QPV en lien avec les partenaires ;
- Diagnostiquer l'évolution de l'offre de soins dans les QPV et examiner avec les partenaires les solutions à déployer (ex. : recours éventuel aux consultations avancées,...) ;
- Mettre en œuvre le Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) sur les questions d'accès à l'emploi, au logement et de recours des victimes de discriminations jusqu'en 2022 ;
- Intégrer les QPV dans l'animation du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et participer si besoin aux instances mises en place par les communes (CLSPD, cellules de veille, ateliers de travail avec les habitants,...).

**4) La mobilisation des outils de solidarité du Grand Périgueux envers les communes concernées**

Les relations financières entre le Grand Périgueux et ses communes membres les plus en difficultés seront toujours fortement emprises de l'impératif de solidarité et de péréquation.

***Dans ce cadre, Le Grand Périgueux s'engage au travers de différents mécanismes :***

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) ;
- Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), avec une part communale du FPIC répartie selon les critères de « richesse » ou de charges spécifiques (potentiel fiscal, revenu par habitant, taux de logements sociaux) ;
- La part « solidarité » de l'attribution de compensation (AC) reversée aux communes ;
- La mutualisation des charges de gestion ;
- Le règlement d'intervention spécifique pour les quartiers qui permet au Grand Périgueux de cofinancer des opérations, mais aussi de cofinancer des actions retenues par appels à projets annuels de l'Etat.

**5) L'animation et la coordination du contrat de ville et des dispositifs liés**

La mise en œuvre du Contrat de ville et des dispositifs relevant de la politique de la ville implique une coordination animée, un suivi et une évaluation confiés à la Communauté d'agglomération en lien avec les signataires du Contrat de ville de manière réglementaire.

***Dans ce cadre, conformément à ses obligations et avec les partenaires, Le Grand Périgueux s'engage à :***

- **Maintenir une équipe pluridisciplinaire interne et externe** (élus et techniciens)
  - Une équipe du Grand Périgueux dédiée à l'animation et au pilotage du contrat de ville (2 ETP) ;
  - La mobilisation des services communautaires concernés (habitat, déplacements, petite enfance, développement économique, affaires européennes, déchets, communication, etc.) ;
  - Un travail constant avec les équipes municipales, l'Etat et les signataires du contrat de ville.
- **Poursuivre la coordination transversale des dispositifs de la politique de la ville « par réseau »**
  - Sur la réussite éducative (articulation et actualisation des 3 PRE des communes) ;
  - Sur la lutte contre les discriminations (PTLCD) avec un réseau local de vigilance (0,25 ETP) ;
  - Sur la santé : animation de l'Atelier Santé Ville (ASV) en lien avec le Contrat Local de Santé (0,75 ETP) ;
  - Sur la coordination du Programme de Renouveau Urbain de Chamiers (2 ETP) et d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - CISPD (0,25 ETP) ;
  - Sur l'articulation du Contrat de ville avec les autres dispositifs incluant les quartiers prioritaires, comme le Plan Action Cœur de Ville – ORT (0,5 ETP).

▪ **Poursuivre l'animation et le suivi du contrat de ville avec l'Etat, en lien avec les 3 villes**

- L'organisation des groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, revues de projets, appels à projets et suivi financier ;
- L'appui aux porteurs de projets ;
- La mise en place avec l'Etat d'un observatoire local sur la base de critères simples et lisibles et le recours ponctuel à des prestataires pour répondre au niveau d'exigence du suivi et de l'évaluation finale du contrat à son nouveau terme (2022) ;
- La communication sur les actions conduites en faveur des quartiers, les résultats obtenus et les initiatives innovantes.

**Jacques AUZOU**

*Maire de Boulazac Isle Manoire*

*Président du Grand Périgueux*

## > Les engagements de la ville de Coulounieix-Chamiers



Depuis la signature du Contrat de ville en 2015, la mairie de Coulounieix-Chamiers encourage et soutient toutes les actions initiées dans le cadre de la politique de la ville. Au-delà du co-financement annuel des actions proposées pour l'Appel à Projets, la commune accorde un intérêt particulier aux initiatives citoyennes et accompagne les différentes associations œuvrant sans relâche pour favoriser toutes les formes de solidarité et le vivre-ensemble.

Avec force et détermination, je réitère l'engagement de la commune d'une part à soutenir les réponses apportées aux besoins et attentes des habitants et d'autre part à contribuer fortement au développement économique, culturel et social du quartier de Chamiers.

En effet, au regard de la diversité des problématiques identifiées, il est nécessaire d'encourager l'émergence de projets structurants et agir sur tous les leviers permettant la réduction des inégalités sociales. D'ores et déjà, les actions réalisées nous renseignent sur les enjeux des prochaines années dont notamment :

- La revalorisation de l'image du quartier et l'amélioration de son attractivité afin de faire évoluer positivement la situation du quartier et les représentations.
- La concertation et la co-construction des actions qui doivent être portées collectivement par une forte mobilisation citoyenne au nom des grands principes de la démocratie participative.

Le Conseil Citoyen de Chamiers est déjà actif sur le terrain et participe en toute transparence aux choix des projets et à toutes les étapes de leur mise en œuvre.

Le travail d'accompagnement et de concertation de ce Conseil Citoyen devrait se poursuivre et se renforcer à l'échelle de toutes les actions initiées sur le quartier.

- La mise en place du Programme National de Renouvellement Urbain avec l'ANRU (Agence Nationale de Renovation Urbaine) permettra de restructurer, moderniser, dynamiser et revitaliser durablement le quartier de Chamiers. Ce projet pertinent permettra une requalification des équipements et des espaces publics, l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.

Je tiens à remercier tous les partenaires et signataires du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) car c'est en faisant preuve d'unité et de solidarités que nous arriverons à la transformation et au rayonnement des quartiers de la politique de la ville.

**Jean-Pierre ROUSSARIE**  
*Maire de Coulounieix-Chamiers*  
*Vice-président du Grand Périgueux*

## > Les engagements de la ville de Périgueux



Dans le cadre du PERR, la ville de Périgueux souhaite renouveler son engagement et exprimer à nouveau son entière implication. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques est une opportunité pour la ville. Il permettra de poursuivre les actions menées dans le cadre du contrat de ville tout en consolidant les initiatives qui aujourd'hui constituent une vraie réussite pour tous.

Le développement de la « Boucle de l'Isle », comme des quartiers de veille et quartiers fragilisés, demeurent donc une préoccupation majeure pour la Ville de Périgueux. En lien avec les acteurs locaux, les besoins identifiés sont pris en compte et donnent lieu à une réelle collaboration de nos services.

### L'action municipale au service des quartiers :

La Ville, dotée de la compétence générale d'intervention, s'implique au quotidien sur ses quartiers :

- Par la forte mobilisation de son droit commun assurant ainsi le maintien d'un haut niveau de service sur le territoire grâce à la présence au quotidien des effectifs des services de proximité et des nombreux équipements publics que la Ville gère directement ou indirectement. A l'écoute des habitants et en prise directe avec les problématiques qui les concernent, la Ville de Périgueux s'assure que des réponses adaptées sont proposées.
- En s'appuyant sur le centre social et culturel, l'action des services culturels, sportifs, le soutien au tissu associatif, ou encore l'intervention du CCAS, les habitants accèdent à des services dont la variété et la cohérence se sont accrues ces dernières années. En effet, les partenariats noués entre ces entités ont permis de développer l'éventail des actions menées sur la Boucle de l'Isle. Périgueux s'engage à soutenir et valoriser ces synergies au service de la population.
- Par la mise en œuvre de crédits et moyens spécifiques.

La Ville de Périgueux s'engage en effet à cofinancer et mettre en œuvre les dispositifs et les projets de la Politique de la ville. Elle œuvre aux côtés de l'agglomération et des autres signataires à sa bonne exécution.

Enfin la Ville dédie une équipe consacrée au développement de ces quartiers, composée d'agents assurant le suivi technique et le pilotage des projets Politique de la ville pour la commune, d'un adulte-relais et d'une équipe en charge du programme de réussite éducative.

### Un projet cohérent pour les quartiers de Périgueux

- Relancer la courbe démographique en mobilisant les politiques publiques en faveur de la diversification de l'habitat comme effet levier des investissements privés. Les logements qui vont être construits sur la zone Saltgourde vont permettre de renforcer la mixité sociale et d'inverser la courbe démographique.
- Renforcer les équipements, les services de proximité, publics comme privés, indispensables au dynamisme local.
- Valoriser le vivre-ensemble en favorisant la mixité des fonctions urbaines, sociales et intergénérationnelles.
- Améliorer l'accessibilité, déterminante majeure du développement économique et de la qualité de vie des habitants.
- Intensifier notre intervention sur le quartier du Bas-Toulon via l'action du centre social et culturel l'Arche.
- Remobiliser les habitants en prenant appui sur les associations d'habitants et le conseil citoyen de la Boucle de l'Isle notamment.
- Les exigences de développement durable demeurent une motivation et un défi pour la ville et ses citoyens. A ce titre, des aménagements ont été réalisés sur la Place du Gour de L'Arche avec la création de jardinières dites en « Lasagne » et la ville a participé à plusieurs initiatives éco citoyennes.
- Participation à la rédaction d'une Charte territoriale de GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants.
- Renforcer les liens partenariaux afin de développer des actions pluridisciplinaires adaptées en misant sur la complémentarité et la mutualisation des moyens et compétences (éducation nationale, service des sports, club de prévention, mission locale, CAF, CMS, associations et dispositifs œuvrant sur la Boucle de l'Isle...)

La Ville de Périgueux désire développer l'attractivité de la Boucle de l'Isle en soutenant les initiatives citoyennes et en renouvelant les engagements inscrits au contrat de ville au profit de la réalisation d'un projet global devant transformer durablement l'image, mais plus encore la réalité de ces territoires et de ses habitants.

Périgueux « ville douce » n'est pas un vain mot mais une ambition pour tous les quartiers et tous les périgourdins.

**Antoine AUDI**

*Maire de Périgueux*

*Premier vice-président du Grand Périgueux*

## > Les engagements de la ville de Boulazac Isle Manoire



La commune de Boulazac a fusionné avec les communes d'Atur et Saint Laurent sur Manoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour créer la commune nouvelle Boulazac Isle Manoire. Cette dernière créant une nouvelle commune avec Sainte Marie de Chignac le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La commune historique de Boulazac, créée officiellement en 1800, a connu un développement important de ses infrastructures et de ses zones d'habitats depuis une soixantaine d'années. Impulsée par Lucien Dutard, ancien Député-Maire de la commune, la Municipalité s'est en effet engagée dans une politique active de lien social et d'équipements au service du public et des habitants. Le territoire a largement évolué suite à la création de la commune nouvelle, mais les objectifs restent les mêmes.

Dès le plan Banlieue 89, des outils spécifiques de lutte contre l'exclusion sociale sur le quartier dit du « Vignaud », cité HLM en souffrance, ont été mis en place. Dans le cadre d'une vaste opération d'urbanisation reposant sur la mixité sociale et le service de proximité, la cité a alors été intégrée dans un nouveau quartier baptisé « Hauts d'Agora ». Dé-stigmatiser, rompre l'isolement, développer les passerelles vers l'insertion sociale et professionnelle..., ces orientations politiques continuent de guider notre action au quotidien.

Aujourd'hui, les Hauts d'Agora sont passés du statut de ZUS à celui de quartier de veille. Néanmoins, la ville souhaite poursuivre l'action en partenariat avec le bailleur Grand Périgueux Habitat, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et rendre le quartier plus attractif par le biais d'une réhabilitation et/ou démolition totale ou partielle.

Notre vigilance reste entière sur ce quartier, mais elle est également de mise sur le quartier Est-Lucien Dutard - opération d'habitat mixte et d'équipements publics de haut niveau réalisée en contrepartie de la démolition de la cité (vétuste et isolée) de Pey Harry dans le cadre d'une convention ANRU signée en 2007. Baptisé fort symboliquement « Lucien Dutard », ce quartier présente lui aussi des situations familiales et sociales préoccupantes qui ne doivent pas nous échapper.

L'école, le sport et la culture sont au cœur de l'engagement de la municipalité. Malgré la fin du dispositif de Programme de Réussite Educative (liée à la sortie de géographie prioritaire), la ville a maintenu un travail d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité tant pour l'élémentaire que pour le collège.

La municipalité facilite une pratique populaire, solidaire et éducative du sport, contribuant fortement au maintien de la qualité de vie et au renforcement du lien social. Labellisée Ville « sport pour tous », elle encourage l'épanouissement et le bien-être par le sport avec les dispositifs municipaux de Ticket sport, Passerelle sport, l'Ecole municipale des sports.

Au travers de la programmation du centre-culturel « Pôle Nationale Cirque/Scène conventionnée », du fonds régulièrement actualisé de la médiathèque, du soutien aux associations de pratiques artistiques amateurs, de la création d'une galerie d'exposition artistique, l'accent a été mis sur l'ouverture à la Culture pour Tous.

Dans le cadre de la politique culturelle et territoriale menée par la commune nouvelle de Boulazac Isle Manoire, il a été décidé de démocratiser l'enseignement musical et de rendre celui-ci accessible à tous les enfants de la commune, sans distinction de moyens financiers.

C'est ainsi que depuis septembre 2016, un agent municipal qualifié anime un programme d'activités musicales adapté aux différents niveaux d'âges des enfants. Ces ateliers sont proposés dans les classes des cinq écoles de la commune – en accord avec les enseignants et l'Inspection Académique – mais aussi sur les temps d'activités périscolaires et lors des TAP.

L'évolution numérique est en marche forcée et rares sont encore les démarches qui ne sont pas obligatoirement en ligne. Carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire, impôts..., internet est désormais un passage obligé. Sauf que l'accès et la maîtrise des outils numériques sont loin d'être une évidence pour tous. La ville a donc



décidé de créer un poste d'écrivain numérique, afin de permettre aux habitants d'acquérir une autonomie sur le numérique tout en les aidant dans leurs démarches administratives.

Toujours investie dans la Politique de la Ville, la Ville de Boulazac Isle Manoire continuera naturellement de s'investir activement pour lutter contre les exclusions sous toutes ses formes et promouvoir la justice sociale.

**Jacques AUZOU**  
*Maire de Boulazac Isle Manoire*  
*Président du Grand Périgueux*

## > Les engagements du Conseil départemental de la Dordogne

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a réaffirmé la double finalité de la politique de la ville :

- Assurer l'égalité entre les territoires ;
- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté.

Cette loi renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire ;
- Un contrat unique 2015-2020 intégrant 3 priorités transversales :
  - Cohésion sociale ;
  - Développement économique et emploi ;
  - Cadre de vie et renouvellement urbain.
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis de nombreuses années, le Département de la Dordogne s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville **sur la base de l'avenant 2020-2022.**

### 1) Une politique volontariste au service des quartiers

- Une mobilisation constante des agents départementaux dans les zones sensibles. Au-delà des situations individuelles, c'est avant tout un territoire où les risques d'exclusion comme les ressources sont identifiés, analysés et pris en considération par **des personnels pluriels.**

Au Gour de l'Arche : 4 assistantes sociales, 1 médecin pédiatre, 1 puéricultrice, 1 éducateur, 2 secrétaires.

A Chamiers : 5 assistantes sociales, 1 médecin, 1 éducateur, 1 puéricultrice, 2 secrétaires.

- Une présence qui s'adapte à la demande sociale sans cesse croissante en raison de la précarité de la population.
- **Des actions spécifiques dans les quartiers.**  
Le Département finance le Club de prévention « Le Chemin » qui propose des outils spécifiques pour les jeunes en difficultés et notamment des chantiers éducatifs.

- Dans le cadre de la politique menée par l'ANRU, le Département s'est fortement engagé auprès de ses partenaires (Région, Ville, Communauté d'agglomération) dans les opérations de rénovation urbaine menées par les villes de Boulazac et Périgueux.

- Boulazac : **1.542.000 €** ont été investis par le Département sur des opérations de construction de logements locatifs sociaux ainsi que sur des équipements tels qu'un centre de loisirs/maison de l'enfance et un gymnase.
- Périgueux : à ce jour, plus d'**1.000.000 €** ont été investis par le Département sur des opérations de construction de logements locatifs sociaux ainsi que sur des équipements tels que la réalisation d'un centre socio-culturel ou d'un plateau sportif.

- **Le Projet de Renouvellement Urbain de Chamiers 2017-2026** estimé à **48,964 M€** environ.

Il porte sur plusieurs thèmes :

**1 - volet habitat pour 32,9 M€ dont 8,4 M€ de démolition, 7,1 M€ d'intervention sur le bâti existant et 17,4 M€ pour la production d'une offre nouvelle :**

- 562 logements sont concernés pour 1 seul bailleur social maître d'ouvrage : Grand Périgueux Habitat (dont 312 à réhabiliter, 201 à démolir et 49 à reconstruire sur le site)
- 166 logements nouveaux seront également reconstruits sur site et hors site

2 - volet équipements et espaces publics pour 10,3 M€

- l'aménagement du futur pôle des solidarités (CCAS, CMS, Maison de Quartier, Centre Social) est prévu pour 2,8 M€,
- la requalification et la création d'espaces publics sont envisagés pour 4,75 M€ (parc nature, voies modes doux, requalification et création d'espaces publics, dont voiries et stationnements, mise en place de bornes d'ordures ménagères enterrées,
- la reconstruction du gymnase est envisagée pour 2,564 M€,
- la mise en place de structures éducatives est programmée pour 0,187 M€.

**La participation du CD24 sur ce volet sera de 7,3 M€ d'ici 2026, en portage de co-maitrise d'ouvrage avec la Mairie, dont la convention a été votée lors de la DM2 2018 :**

- 4,5 M€ pour les voiries et stationnements,
- 2,8 M € pour le Pôle des Solidarités dont le CMS.

3- volet économie et emploi pour 4,1 M€

- L'aménagement d'espaces économiques est envisagé pour 2,9 M € dont le village artisanal par EPARECA (Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux),
- La création d'outils de coordination et d'animation pour 1,2 M€.

4- volet ingénierie pour 1,781 M€

- Concertation relogements, diagnostics techniques, etc.
- Mission ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) urbaine des différentes maîtrises d'ouvrage pour 0,64 M€.

**Ce projet sera cofinancé par différents organismes :** l'OPH Grand Périgueux Habitat pour 21,29 M €, la Mairie de Coulounieix-Chamiers pour 5,3 M€, la CAGP pour 4,5 M € Etat pour 2,19 M € Département de la Dordogne pour 1, 658 M€ (fonds propres), autres financeurs : CAF, Pays, Europe, Conseil Régional...

**La participation de l'ANRU à ce programme est exceptionnelle : 11,5 M € de subvention et 2,5 M € de prêts. Elle est liée à la grande qualité du programme proposé et à un large partenariat reconnu au niveau national.**

**La signature de la convention ANRU a eu lieu le 24/06/19.** Des ateliers sur la gestion urbaine sociale de proximité sont en cours, ainsi que la rédaction d'une charte de relogement inter-bailleurs.

La mobilisation sur ce projet a permis à l'OPH Grand Périgueux Habitat d'obtenir le soutien de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

**Fusion des 2 offices HLM :**

Avec l'adoption de la loi Elan, une restructuration du secteur HLM de grande ampleur est engagée au niveau national, obligeant les offices HLM à se regrouper pour gérer au minimum 12.000 logements. Cependant pour les territoires ruraux, il est possible, à titre dérogatoire, de ne conserver qu'un seul outil local en fusionnant tous les offices publics HLM (municipaux, intercommunaux et départementaux) présents sur le territoire.

C'est la raison pour laquelle, le Département et la CAGP ont décidé de fusionner les deux offices publics HLM Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat et de créer au 01/01/2020, un syndicat mixte à l'échelle départementale.

Ce syndicat mixte sera ouvert à tous les EPCI, aura pour compétence le logement social et gèrera près de 10.000 logements (le SMOLS : Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social).

L'OPH Grand Périgueux Habitat et l'OPH Dordogne Habitat fusionnés deviendront l'Office Public de l'Habitat « Périgord Habitat » au 01/01/2020 : ce nouvel organisme sera ainsi rattaché au SMOLS.

L'une des priorités du Département en matière d'habitat est également l'amélioration de la qualité (notamment énergétique) du parc de logements, aussi bien en parc public qu'en parc privé (programme départemental de lutte contre la précarité énergétique soutien à l'OPAH-RU de Périgueux et au PIG Amélia de la CA Le Grand Périgueux, soutien à l'opération Cœur de Ville, enveloppe spécifique rénovation énergétique du parc au bénéfice de Dordogne Habitat, dans le cadre d'une convention partenariale d'objectifs et de moyens, office départemental HLM jusqu'au 31.12.2019, aide départementale de 500 € aux propriétaires occupants...).

Le Département soutient également la production de logements spécifiques tels que :

- la production de logements très sociaux (PLAI) par bailleurs sociaux construisant dans les 7 communes de la CA Le Grand Périgueux, déficitaires en logements sociaux et soumises à l'article 55 de la loi SRU (aide de 1000 €/logement) : Périgueux, Boulazac Isle Manoire, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Trélissac, Bassillac et Auberoche, Sanilhac.
- les Logements Autonomes pour Personnes Agées,
- Les résidences intergénérationnelles,
- les logements adaptés à la perte d'autonomie et/ou au handicap,
- le développement de produits adaptés aux populations les plus défavorisées (ex., Maisons relais, Foyer des Jeunes Travailleurs, Résidence Hôtelière à Vocation Sociale, logements des Compagnons Emmaüs, projet de logements très sociaux et d'hébergement porté par HALTE24...)

Toutes ces actions sont déclinées dans des contrats et plans structurants tels que le Plan Départemental de l'Habitat, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, la convention de délégation des aides à la pierre, le schéma gérontologique.

- **Le financement de travaux qui contribue au renouvellement des quartiers.**
- **Un partenariat renforcé avec les acteurs de proximité** (centres sociaux, associations) avec une attention particulière sur des actions comme « les apprentissages des savoirs de base ».

## 2) Les priorités pour le Département :

- Favoriser l'autonomie des jeunes :

Par le biais des **plateformes Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)** mis en place territorialement, il est demandé aux partenaires et aux personnels du Conseil départemental de repérer et d'accompagner des jeunes sans emploi, ni formation, ni étude « NEET » (18-25 ans) des quartiers politique de la ville vers les dispositifs de droit commun.

Sur les années 2016 à 2018, 37 dossiers de jeunes issus des quartiers prioritaires ont été examinés et orientés par la plateforme de PERIGUEUX. 9 sont originaires de Périgueux et 28 de Coulounieix-Chamiers.

Les orientations ont été principalement faites vers un accompagnement par le club de Prévention Le Chemin avec le support des chantiers éducatifs : village de Noël de Périgueux, Jardin, Golf, démolition Gour de L'arche, Mimos...

Pour certains les accompagnements ont également permis d'aller vers un accès aux droits (dossier MDPH) ou une orientation vers des dispositifs tel le dispositif Garantie Jeunes mais également vers l'emploi auprès de partenaires du territoire (ex : Ménage Services) ou d'adultes relais.

**Accompagner ces jeunes vers le dispositif Garantie Jeunes** : depuis le 1er janvier 2015 cette approche globale et partenariale nécessite une implication de l'ensemble des acteurs concernés et une coordination à l'échelle de chaque territoire par le biais d'une plateforme.

- Améliorer le vivre ensemble :
  - Par le soutien aux publics fragiles dont les difficultés sont souvent accrues dans les quartiers prioritaires.
  - Une attention particulière est portée aux familles monoparentales, aux bénéficiaires du RSA.
  - Par l'animation du **lieu d'accueil parents-enfants** « L'île aux jeux » dans le quartier du Gour de l'Arche.
  - Par **l'aide au départ en vacances de familles** de ces quartiers ; en 2019, cinq familles ont bénéficié d'une aide financière grâce au partenariat mis en place entre le Département et l'Agence Nationale des Chèques Vacances.
- S'engager sur la mobilisation des Fonds Européens « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » sur les quartiers politique de la ville.
- Soutenir la production d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux :
  - **convention triennale d'objectifs et de moyens** avec Dordogne Habitat puis Périgord Habitat (2.400.000 €)
  - **production de logements très sociaux** (PLAI) par bailleurs sociaux construisant dans les 7 communes de la CA Le Grand Périgueux, déficitaires en logements sociaux et soumises à l'article 55 de la loi SRU (aide de 1000 €/ logement) : Périgueux, Boulazac Isle Manoire, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Trélissac, Bassillac et Auberoche, Sanilhac.
- Aider à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH réalisant des travaux de lutte contre la précarité énergétique : 500 € par logement
- Soutenir les collectivités mettant en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG et notamment l'OPAH RU de Périgueux et le PIG Amélia 2 de la CA Le Grand Périgueux et l'opération Cœur de Ville).
- Mobiliser des crédits délégués dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre conformément aux réglementations (circulaires annuelles de programmation, orientations annuelles de l'ANAH déclinées dans le Programme d'action territorial) et dans la limite des dotations budgétaires de l'Etat allouées annuellement.



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

## > Les engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018 un nouveau dispositif d'intervention régionale en matière de politique de la ville. Il concerne près de 210 000 habitants, vivant dans 81 quartiers situés dans 46 communes et 26 intercommunalités.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union Européenne a souhaité apporter une attention particulière au fait urbain. En ce sens, des fonds structurels européens (FEDER et FSE) sont mobilisables au profit des quartiers prioritaires néo-aquitains au titre de la stratégie urbaine intégrée. L'élaboration du programme européen 2021/2027 prévoit également cet axe urbain avec des fonds dédiés

### Dans ce contexte, le Conseil régional interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun ;
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE.

La Région propose un accompagnement autour de **6 axes d'intervention** :

- **Le soutien à l'activité économique** : accroître la création d'entreprises et leur pérennité (appui aux acteurs de l'aide à la création et au développement d'entreprises, aide à la structuration d'écosystèmes favorables à la création d'entreprises,...) ;
- **Le développement de l'emploi** : favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications (soutenir la prospection en emploi, encourager l'innovation dans l'insertion professionnelle, développer l'accès à la formation pour tous, le parrainage,...) ;
- **La réussite éducative** : favoriser la réussite éducative des jeunes à partir de la troisième (nourrir les ambitions et susciter des vocations, promouvoir la découverte des métiers dès l'âge de 14 ans / parcours d'orientation, stages,...) ;
- **La mobilité** : favoriser la mobilité pour l'accès à l'emploi, à la formation et aux services ;
- **Accompagner les programmes de renouvellement urbain** pour les projets permettant d'améliorer la situation des habitants via le développement économique, l'emploi et la réussite éducative.
- **Améliorer l'efficacité énergétique du logement social** dans le cadre des projets de réhabilitation éligibles au FEDER.

## > Les engagements de l'Etat

Les services de l'Etat relayeront localement les 13 conventions interministérielles nationales afin de concentrer, en complément des crédits spécifiques, l'effort de droit commun sur les quartiers prioritaires et de veille. La déclinaison des conventions a été matérialisée dans un document « Dire de l'Etat » figurant en annexe du contrat de ville. Les principales actions en découlant sont répertoriées dans le programme opérationnel précité.



L'effort porte sur l'ensemble des compétences des services en fonction des 3 piliers.

## > Pilier Cohésion sociale

### Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

**La réussite éducative des élèves** des quartiers suppose en particulier la mobilisation des moyens de droit commun de l'Education nationale. Celle-ci doit permettre, en partant de l'existant à valoriser, de :

- Maintenir l'implantation des postes 'scolarisation des moins de 3 ans', ainsi que des postes 'plus de maîtres que de classes' ;
- Mobiliser les enseignants ordinaires des classes et des RASED sur les groupes de travail et synthèses du PRE local, au bénéfice des situations individuelles détectées (cahier des charges PRE). Les RASED seront mobilisés en priorité sur les élèves issus des quartiers et à besoins particuliers identifiés ;
- Lutter contre le décrochage scolaire en prenant appui sur le circuit institutionnel établi et la mise en place d'une cellule de repérage et de suivi des « décrocheurs » en lien avec les acteurs sociaux ;
- Permettre des décharges de directions additionnelles, ciblées sur l'école primaire Eugène Le Roy à Coulounieix-Chamiers (50 %) et l'école élémentaire du Gour de l'Arche à Périgueux (25 %) ;
- Poursuivre l'opération "ouvrir l'école aux parents" 2019-2020, avec une reconduction de l'engagement du collège Clos-Chassaing à Périgueux ; celui-ci accueille une frange de population issue du quartier du Toulon, voire du Gour de l'Arche, en raison de la répartition territoriale des effectifs et des choix des familles ;
- Poursuivre l'opération "école ouverte" 2019-2020, qui est reconduite sur le collège Anne Frank (situé au cœur du quartier politique de la ville de Périgueux) et le collège Michel de Montaigne (il accueille une grande majorité d'élèves issus du quartier de veille active de Boulazac) ;
- Ouvrir une classe relais implantée au lycée Laure Gatet à Périgueux ; cette structure fait suite à l'atelier relais qui existait jusqu'alors. La différence réside dans la durée de la prise en charge des élèves et dans la nature des partenariats, en particulier avec la PJJ et le Département. Des élèves issus des quartiers politiques de la ville bénéficiaient déjà de l'atelier relais de Périgueux ; la classe relais créée sera également en mesure de scolariser des élèves des quartiers, le cas échéant. Cela participe de la prévention des ruptures scolaires ;
- Poursuivre l'implantation des CP dédoublés et des CE1 dédoublés.

**Le soutien à la parentalité** implique de :

- favoriser et renforcer les liens entre le temps scolaire et le temps périscolaire en tenant compte du rythme de l'enfant (nouveaux rythmes scolaires) ;
- favoriser le dialogue avec les représentants légaux ;
- ouvrir davantage l'Ecole vers les autres acteurs locaux ;
- veiller à une application rigoureuse des procédures départementales de protection de l'enfance.

**L'objectif de citoyenneté** amènera à :

- développer et soutenir les CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté / 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré), les partenariats par des informations et formations des élèves et représentants légaux ;
- favoriser l'application des procédures institutionnelles liées au respect de l'autre, des adultes et des locaux ;
- participer aux instances locales des CLSPD, associer systématiquement les référents police aux événements qui se déroulent dans les quartiers et aux abords des écoles et établissements ;

- poursuivre la régulation des situations complexes et œuvrer en parallèle à maintenir un climat scolaire serein : formations, informations sur les risques liés aux réseaux sociaux, réguler, dialoguer à travers les instances de démocratie participative.

Ces objectifs induiront la mobilisation des personnels titulaires de l'Éducation Nationale concernés par les dispositifs décrits ci-dessus, ce qui suppose une présence effective en poste et au bénéfice des élèves et publics cibles.

### Améliorer l'accès à la pratique physique et sportive

Dans le cadre de la prorogation des contrats de ville, l'État mettra un accent particulier sur les offres sportives qui répondent aux priorités des politiques publiques ci-dessous :

#### Accompagner par le sport les jeunes en voie d'insertion professionnelle

- Poursuite de la stratégie de soutien à la professionnalisation du mouvement sportif. Au titre du développement de l'apprentissage dans le champ du sport, l'ANS pourra continuer à être mobilisé pour accompagner cette voie de formation, sous forme d'une aide aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage.
- Conduite d'actions d'information permettant de cibler les publics concernés en lien avec les opérateurs de l'insertion (missions locales, écoles de la 2ème chance,...), les acteurs de l'information et de l'orientation des jeunes (réseau information jeunesse, centre d'orientation,...) ainsi que les acteurs de la politique de la ville.
- Mobilisation du mouvement associatif sportif pour le repérage des jeunes souhaitant s'orienter vers l'encadrement sportif.

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : apprentissage et dispositif SESAME.

#### Développer une culture des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge

- Mise en œuvre du plan d'aisance aquatique : « j'apprends à nager »

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : Plan aisance aquatique.

#### Encourager les pratiques sportives féminines pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme-homme

- Accompagner les partenaires sur la mise en place des actions prioritaires : sensibilisation, formation, événementiel,...

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : Copil Citoyens du sport.

#### Développer les actions du sport-santé pour favoriser la prévention et améliorer le bien-être des habitants des quartiers prioritaires

- Déclinaison de la stratégie régionale Sport, Santé, Bien-Etre 2019 - 2024 :
  - Promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité
  - Prescription de l'activité physique et sportive
  - Dispositif passerelle intégré au CLS du Grand Périgueux

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : Stratégie régionale Sport, Santé, Bien Etre 2019 – 2024, Réseau SSBE Dordogne.

### Accompagner et Promouvoir une offre éducative de qualité

Dans le cadre de la prorogation des contrats de ville, l'Etat mettra un accent particulier sur les loisirs éducatifs qui répondent au besoin de mise en cohérence et de continuité éducative.



### **Garantir la continuité éducative à travers des loisirs éducatifs de qualité**

- Organiser la concertation territoriale des acteurs éducatifs ;
- Accompagner la formation continue des professionnels de l'animation ;
- Outiller les organisateurs et animateurs pour développer des thématiques prioritaires en lien avec les territoires.

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : PEDT – ACM – GAD - Plan mercredi - Schéma départemental de services aux familles.

### **Donner l'opportunité à tous les jeunes de vivre un engagement citoyen**

Dans le cadre de la prorogation des contrats de ville, l'Etat mettra un accent particulier sur les actions en direction de la jeunesse qui répondent aux priorités des politiques publiques ci-dessous :

#### **Aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société**

- Garantir un service Civique universel ;
- Développer la mobilité des jeunes ;
- Permettre l'accès des jeunes à une information de qualité et de proximité ;
- Favoriser le pouvoir d'agir des jeunes.

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : Service Civique, Erasmus +, Information Jeunesse, Construire avec les jeunes, Juniors associations, Service National Universel.

#### **Renforcer la concertation entre les acteurs / usagers des politiques Jeunesse**

- Organiser la concertation territoriale des acteurs de la jeunesse ;
- Animer un réseau territorial des professionnels de jeunesse (plateforme jeunesse) ;
- Construire avec les jeunes.

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : Charte départementale en direction de la jeunesse, Schéma départemental de services aux familles, Dialogue structuré.

### **Soutenir la vie associative**

Dans le cadre de la prorogation des contrats de ville, l'Etat mettra un accent particulier sur les actions de développement de la vie associative qui répondent aux priorités des politiques publiques ci-dessous :

#### **Soutenir les petites associations de proximité contribuant au lien social et à la citoyenneté**

- Soutenir le développement de la vie associative ;
- Accompagner les bénévoles : formation des bénévoles ;
- Accompagner les associations pour pérenniser leur modèle ;
- Labellisation de Point d'Appui à la Vie Associative ;
- Distinction honorifique pour les bénévoles méritants.

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : Appels à projet Fonds de Développement de la Vie associative (FDVA 1 et 2), MAIA – CRIB (plan de formation), Fonjep / Compte d'Engagement Citoyen.

#### **Accompagner et former les acteurs associatifs pour garantir les valeurs de la République et prévenir la radicalisation**

Les clubs et les associations dont l'objet social relève du sport comme d'autres secteurs peuvent avoir à gérer des comportements et des revendications liés à des affirmations religieuses ou identitaires. Afin de garantir le bon fonctionnement des structures et ne pas remettre en cause le projet éducatif, nous allons poursuivre sur ces enjeux de société l'organisation de sessions de formation à destination de toutes les personnes en contact direct avec du public, dans le cadre du dispositif « Valeurs de la République et laïcité ».

Pour la réalisation de cet objectif, les moyens suivants seront utilisés : Plan de formation VRL.

## Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Les services de l'Etat contribueront, en cohérence avec les initiatives locales, à :

- Promouvoir l'égalité : les ressources et moyens existants viendront en appui du plan d'action de lutte contre les discriminations initié par le Grand Périgueux ;
- Soutenir les ateliers socio-linguistiques et les actions socioculturelles pour l'accès à la langue ;
- Renforcer la citoyenneté par un appui aux actions permettant l'engagement direct des habitants, sur la mémoire, en intergénérationnel... ;
- Accompagner la mise en place des conseils citoyens ;
- Renforcer la médiation sociale.

## Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

En matière de santé, l'État s'engage à :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant à la fois sur l'accès aux dispositifs de prévention et sur l'accès à l'offre de soins ;
- Poursuivre le partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CPAM sur le pilotage et la participation à l'équipe interministérielle Etat de mise en œuvre du contrat de ville.

En matière d'accès aux droits et aux services, l'État s'engage à :

- Favoriser l'accès aux services de droit commun pour les publics résidant dans les quartiers prioritaires ;
- Poursuivre l'association avec les organismes nationaux de soutien juridique (CIDFF, Ligue des droits de l'homme, LICRA, SOS Racisme ou GISTI) mais aussi aux autres acteurs associatifs afin d'aider à l'insertion civique de tous ;
- Soutenir et encourager la tenue de permanence d'accès aux droits au plus près des quartiers prioritaires ;
- Accompagner les collectivités pour favoriser l'accès des habitants aux services de proximité et la médiation culturelle.

L'État favorisera l'accès aux :

- activités culturelles et sportives, particulièrement en orientant l'action des structures de référence vers les habitants des quartiers ;
- loisirs et aux vacances (mise en place d'une cellule Ville, Vie, Vacances, etc.).

L'État intervient via les crédits de droit commun pour accompagner l'investissement des structures culturelles qui interviennent dans le cadre de la politique de la ville (crédits DRAC).

## > Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

### Intervenir sur le cadre et la qualité de vie des quartiers

- Veiller à ce que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent en considération les objectifs de la politique de la ville et notamment la diversification des fonctions urbaines et l'amélioration durable de la qualité de l'environnement et du cadre de vie ;
- Soutenir la rénovation et la création d'équipements de services, culturels ou de loisirs profitant aux habitants des quartiers ;
- Appuyer la mise en place d'actions d'appropriation du quartier par les habitants (marchés exploratoires, accès à l'information,...).

### Poursuivre la transformation des quartiers via l'axe du logement

- Développer l'offre de logements sociaux notamment sur les communes déficitaires (art 55 de la loi SRU) de la première couronne (cœur d'agglomération) ;

- Accompagner les collectivités dans la mobilisation des outils incitatifs ou coercitifs d'amélioration de l'habitat privé, notamment dans la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, dans la lutte contre la précarité énergétique, dans l'adaptation du logement à l'autonomie de la personne ;
- Valoriser les engagements restant à couvrir au titre du programme actuel de rénovation urbaine qui s'achève sur Périgueux et Boulazac ;
- Accompagner et valoriser le nouveau programme de rénovation urbaine sur le quartier prioritaire de Chamiers d'intérêt régional ;
- Veiller à la qualité de service dans les logements sociaux en veillant notamment à leur contractualisation dans les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) nouvelle génération qui doivent être passées avec les bailleurs sociaux ;
- Favoriser la diversité sociale dans le logement, en particulier par la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement ;
- Favoriser le bon fonctionnement de la Gestion Urbaine de Proximité.

### Favoriser le désenclavement multimodal des territoires en difficulté

- Soutenir les démarches d'amélioration des transports publics et de développement des mobilités alternatives et des plateformes de mobilité.

### Garantir la tranquillité des habitants par des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance

- Déployer la démarche de Police de Sécurité du Quotidien au profit des QPV à travers trois moyens essentiels :
  - renforcer la disponibilité et la présence des policiers ;
  - densifier les partenariats et renforcer la coordination locale ;
  - développer le contact avec la population et l'accompagnement des victimes.

## > Pilier Développement économique et emploi

L'emploi est un axe fort du contrat de ville, placé au cœur des engagements de l'Etat dans le contrat de ville du Grand Périgueux. L'Etat s'engage à :

### Mobiliser fortement le Service Public de l'Emploi pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Pôle emploi s'inscrit dans cet axe du contrat de ville en :

- Renforçant le partenariat Pôle emploi/acteurs de la Politique de la Ville (participation aux comités PAOI du centre social de Coulouneix-Chamiers ; renforcement de la collaboration avec le centre social du Gour de l'Arche, orientation vers la Fabrique à Entreprendre) ;
- Organisant des événements dans les quartiers (ex : forum intérim, forum formation, présentation de la MRS) ;
- Invitant, en opportunité, les demandeurs d'emploi aux actions #VersUnMétier recrutement, formation ou découverte d'un secteur ;
- Adaptant les services pour mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi QPV (ateliers délocalisés, prestation numérique, action Femmes) ;
- Mobilisant les modalités d'accompagnement spécifique (accompagnement global, accompagnement renforcé, AIJ) répondant aux problématiques de ce public ;
- Agissant pour la promotion des profils de demandeurs d'emploi QPV sur les mesures pour l'emploi, les prestations et formations PIC.

## Renforcer les dispositifs existants qui bénéficient particulièrement aux jeunes des quartiers prioritaires

- Apprentissage : l'apprentissage est en réforme et en développement d'ampleur. Cela facilitera le recours à l'apprentissage pour les résidents des QPV. Actuellement en Dordogne 1% des apprentis relèvent des QPV.
- Garantie Jeunes : les missions locales qui portent le dispositif de la Garantie Jeunes sont encouragées à faire entrer en Garantie Jeunes 100 000 jeunes « NEET » par an.
- Accueil des stagiaires de 3ème issus des QPV.
- Contribution à l'orientation et aux « parcours avenir » de découverte de l'entreprise.
- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes handicapés.
- Réalisation de parrainages.
- Accompagnement et recrutement de jeunes en parcours d'insertion (E2C, EPIDE, Garantie jeunes, etc.).
- Insertion professionnelle et Insertion par l'Activité Economique : doublement de l'offre existante visé (une croissance escomptée de 20 % par an du secteur), via la mise en place d'une réforme de l'IAE, et d'un « Pacte d'ambition » pour accueillir en IAE 100 000 personnes de plus éloignées de l'emploi d'ici 2022.
- Contrats aidés : les Parcours Emploi Compétences, en 2019, en Dordogne, 2,2 % des PEC sont réalisés avec des résidents de QPV.
- Accompagnement et recrutement de travailleurs handicapés.
- Recrutement dans le cadre de l'expérimentation « Emplois francs ».
- Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme Hope...).
- Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous-main de justice.
- Mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi/inclusion ».
- Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (clauses sociales marchés publics, politiques d'achats responsables, etc.).
- Mise en situation professionnelle, recrutement de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion.
- Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.).
- Soutenir la plateforme de mobilité MUST.

## Accompagner et favoriser les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques

Les services de l'État viendront en appui des initiatives des acteurs légitimes en vue notamment d'apporter son expertise et de favoriser un contexte favorable à l'activité économique dans les quartiers. L'EPARECA sera mobilisé afin d'adapter l'offre commerciale et artisanale aux besoins des quartiers.

- Chartes avec les clubs d'entreprises du département de la Dordogne : celles-ci prévoient les engagements des clubs d'entreprises sur un certain nombre de thématiques du champ de l'insertion.

### Pour les femmes :

- Mobilisation du Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF) en s'appuyant sur les partenaires afin de faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin et proposer des accompagnements spécifiques aux femmes des quartiers prioritaires ;
- Soutien à l'organisation, en lien avec les partenaires porteurs de projet, d'accompagnement à la création reprise d'entreprise, en direction des femmes des quartiers (CIDFF).

## > L'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU)



Le nouveau programme national de renouvellement urbain a tenu à ce qu'une part substantielle (850 M€) soit dédiée à des projets régionaux retenus dans le cadre de contrat de plan Etat-Régions, en lien avec les Préfets de Département et en concertation étroite avec les collectivités territoriales.

Le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 a considéré que le quartier prioritaire de Chamiers nécessitait d'être retenu et inscrit dans la liste de projets régionaux et soit accompagné à sa juste mesure. Les modalités de répartition de l'enveloppe régionale, en termes de financement comme de calendrier, tiendront compte de ce besoin de concentration sur un quartier présentant des dysfonctionnements parmi les plus importants.

Les objectifs du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024 sont les suivants :

- Augmenter la diversité de l'habitat : construire des logements privés dans les quartiers, en particulier dans les territoires où l'offre est insuffisante
- Favoriser le développement du commerce de proximité et consolider le potentiel de développement économique
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer au respect de l'environnement
- Concevoir les quartiers en fonction des besoins des habitants, en anticipant sur leur gestion dans la durée, ainsi que sur leur évolution ultérieure et sur les mutations à venir

Le contrat de ville du Grand Périgueux a fixé l'ambition urbaine à travers le projet du quartier de Chamiers. La communauté d'agglomération du Grand Périgueux et la ville de Coulounieix-Chamiers sont prêts à rédiger un protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle ANRU, préalablement à la contractualisation d'une convention d'application.

Ces éléments seront annexés au présent contrat de ville au fur et à mesure de leur établissement.

## > La Caisse des Dépôts et Consignations



La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

La Caisse des Dépôts intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le **logement social**, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

**1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

**2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégie :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

**3/ En ce qui concerne le volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social est mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts peut également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## > La caisse d'allocations familiales (CAF) de la Dordogne



Dans le cadre du contrat de ville du grand Périgueux, la CAF de la Dordogne s'engage à :

### **Objectif n°1 : Prioriser l'accès aux droits et aux services en développant une stratégie interne dédiée.**

La CAF s'engage à :

- Proposer des entretiens assurés par des techniciens conseil ou travailleurs sociaux de la CAF sur le site de la CAF à Périgueux.
- Développer dans le cadre de la lutte contre le non recours, une démarche pro-active d'accès aux droits des allocataires qui résident dans les QPV : La démarche « datamaning » accès aux droits portés par la Caf intégrera les résidents des QPV qui bénéficieront tous d'appels téléphoniques pro actifs de la part de conseillers de la caf (opération de phoning sur la base d'une requête locale) afin de vérifier qu'ils bénéficient de l'ensemble de leurs droits. En fonction des diagnostics établis avec eux, un rendez-vous pourra être fixé au sein de nos accueils avec un conseiller ou un travailleur social selon les besoins recensés lors de l'opération de phoning.
- Communiquer par les différents vecteurs d'information de la CAF auprès des partenaires et des personnes (vies de famille ; lettres aux partenaires ; caf.fr ...).
- Adapter notre langage dans notre communication : utilisation du langage Facile à Lire et à Comprendre pour le guide prestations, action sociale et sur le caf.fr.

### **Objectif n°2 : Intégrer les actions politique de la ville soutenues par la CAF dans les programmes relevant de la convention territoriale globale (CTG) de la CAF.**

La CAF s'engage à :

- Accompagner les collectivités et partenaires à la prise en compte des problématiques locales dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et du cadre de vie.
- Maintenir la qualité et l'adaptation de l'accueil des jeunes enfants : prise en compte des publics en dessous du seuil de pauvreté, accueil lié à des démarches d'insertion (actions projets horaires atypiques, décalés) ; financements complémentaires en accompagnement des structures favorisant l'accueil des enfants en situation de pauvreté et/ou de handicap.
- Valoriser des actions passerelles initiées par les services soutenus par la CAF (équipements d'accueil du jeune enfant, centres sociaux).
- Favoriser l'accompagnement des parents, notamment dans le cadre des lieux d'accueil parents/enfants et actions « parentalité » relevant du REAAP et du dispositif « contrat local d'accompagnement à la scolarité ».
- Soutenir l'implication des acteurs des quartiers dans les réseaux locaux parentalité.
- Veiller à l'intégration des publics jeunes et familles dans des dispositifs d'animation de la vie sociale tels que les centres sociaux.
- Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes (dispositif « promeneurs du net »). Soutien aux projets structurés portés par des jeunes favorisant l'autonomie et l'insertion.
- Communiquer et accompagner sur les appels à projets initiés par la CAF dans le domaine de la parentalité et de la jeunesse.
- Aider au départ en vacances des familles aux revenus modestes dans le cadre de la politique d'action sociale de la CAF (les pôles familles des centres sociaux agréées par la CAF sur les quartiers politique de la ville initient des départs en vacances ou sorties familiales).
- Soutenir l'accès aux loisirs et aux vacances des enfants.
- Favoriser la mise en place d'un relais CAF au sein du QPV du Gour de l'Arche : offre à développer en concertation avec le centre socioculturel L'Arche.

## > L'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



Dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Périgueux, l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'engage.

### Principes d'action :

- Le contrat local de santé (CLS) du Grand Périgueux reste le volet « santé » du contrat de ville.
- Les 4 axes du CLS (à savoir : prévention et promotion de la santé, santé mentale, santé environnementale et communication en santé) sont déclinés par les acteurs en fiches actions opérationnelles. Les actions retenues doivent impérativement prendre en compte les besoins spécifiques des quartiers prioritaires.
- Le CLS poursuit son articulation avec l'Atelier Santé Ville.

### Engagements :

- Déployer les objectifs stratégiques et opérationnels définis dans le cadre du Projet Régional de Santé et de sa déclinaison en Contrat Territorial de Santé en ayant une vigilance particulière dans le cadre des besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Soutenir en particulier les actions de promotion en santé environnementale.
- Soutenir la réalisation d'un diagnostic Santé spécifique aux quartiers politique de la ville.
- Accompagner autant que de besoin la conduite d'évaluation des impacts en santé dans les quartiers prioritaires.
- Adapter l'offre de prévention, promotion de la santé et éducation thérapeutique aux spécificités des quartiers au regard des résultats du diagnostic santé "quartiers prioritaires" qui sera réalisé.
- Associer de manière systématique la chargée de mission en santé publique du centre hospitalier de Périgueux et financé par l'ARS dans le soutien et la mise en place d'actions « hors les murs » de l'Hôpital et notamment sur les quartiers.
- Travailler en synergie avec les institutions et acteurs de terrain afin de lever les inégalités en santé sur les quartiers prioritaires de l'agglomération.



## > La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Dordogne



Dans le cadre du contrat de ville du Grand Périgueux, la CPAM Dordogne s'engage à :

### **Objectif n° 1 : Développer des dispositifs conventionnels de régulation démographique et d'appui à l'installation des professionnels de santé dans les zones déficitaires définies par les ARS**

La CPAM Dordogne s'engage :

- En mettant à disposition des professionnels de santé :
  - le site internet « soigner en Périgord » élaboré en partenariat avec le Conseil départemental et les URPS des médecins, des infirmiers et des kinésithérapeutes. Ce site permet d'accompagner les professionnels de santé dès leur recherche de stage, pendant leur internat et tout au long de leur carrière (étude prospective lors de leur projet d'installation, aides à l'installation dans les zones fragiles, allègements fiscaux. Etudes démographiques, intérêts culturels, socio-professionnels, éducation jusqu'à la cessation d'activité et la recherche de remplaçant). Au-delà des informations il permet de mettre en relation l'offre et la demande au moyen d'annonces consultables par PC ou smartphone avec alerte sur critères déterminés par le PS.
  - La PFSMDA (plateforme téléphonique régionale médico-administrative), intégrée au guichet unique, est une offre de service centralisée apportant les réponses aux questions médicales et/ou administratives que se posent les PS. Organisée en deux niveaux, elle répond aux questions simples relatives aux aides à l'installation, aux exonérations fiscales par exemple et transfère les questions plus complexes vers les experts (direction régionale du service médical, ARS, CPAM) si besoin.
- en intervenant chaque année à l'université de Bordeaux pendant le cursus des futurs médecins généralistes (informations sur la convention, les conditions d'installation et de remplacement).
- en informant également lors des stages administratifs des futurs médecins généralistes de l'université de Bordeaux (présentation de l'Assurance Maladie, gestion du risque, les remboursements) 2 fois par an.
- en mettant en place le parcours attentionné « médecin » et « infirmier » lors de leur installation (accueil sur rendez-vous et rencontre avec leur futur DAM/CIS, information sur la facturation des actes et les outils de téléservices mis à leur disposition).

### **Objectif n°2 : Développer des dispositifs pour des soins dentaires**

La CPAM Dordogne s'engage à :

- soutenir le financement du cabinet de soins dentaires gratuits de Périgueux (MPH) pour la réalisation de soins prothétiques par les consultants du Centre d'Examen de Santé selon l'urgence et le niveau de précarité ;
- soutenir les actions de prévention bucco-dentaires en développant dans les quartiers visés par la politique de la ville, un accompagnement et un suivi individuel pour aider les enfants de CP en zone défavorisée à aller chez le chirurgien-dentiste et à faire réaliser les soins si nécessaire. Ces actions visent à atteindre un taux d'acquisition des connaissances sur la prévention dentaire supérieur à 75 % et un taux de recours au chirurgien-dentiste supérieur à 60 % ;
- accorder des aides extra-légales sous conditions de ressources pour les plus précaires en limitant le reste à charge ;

- Utiliser les moyens marketing à sa disposition pour favoriser la promotion de son offre de soin (campagnes d'appels sortant au moyen du CNMAS – centre national d'appels sortants-, mails, etc...).

### **Objectif n° 3 : Simplifier les démarches, faciliter le recours aux services, améliorer la connaissance de la situation et des besoins des assurés afin d'éviter la rupture des droits ou des incompréhensions**

La CPAM s'engage à renforcer l'offre de service aux assurés sur Périgueux par la mise en place d'un « parcours assurés » visant à :

- développer l'autonomie de l'assuré par le déploiement d'espaces libre-service ;
- renforcer le positionnement de l'accueil physique sur les situations nécessitant une forte dimension de conseil, à travers la mise en œuvre d'une politique d'accueil sur rendez-vous ;
- développer les partenariats et les mutualisations institutionnelles (CAF, CARSAT,...) favorisant la proximité lors de la venue des assurés au niveau de l'accueil, les échanges d'informations, l'offre de service globale afin d'éviter les ruptures de droits ;
- développer des partenariats « relais » (CCAS, mairies, missions locales, secteur associatif,...) pour délivrer un premier niveau d'information notamment sur l'ACS et la CMU-C ;
- détecter et accompagner les assurés en renoncement aux soins.

### **Objectif n° 4 : Assurer la mise à disposition d'informations de nos publics**

La CPAM s'engage à :

- développer les échanges d'informations avec nos partenaires (quelques structures « coordinatrices » du contrat ville dans les quartiers de la politique de la ville, UDCCAS, associations d'aide à la vie, associations sanitaires) pour promouvoir les droits/services (ex : CMU-C/ACS), organisation de réunions d'informations collectives (ex : animations ponctuelles dans les quartiers ou accueil collectif à la CPAM), recueil des attentes,...
- mettre en œuvre un portail « partenaires » afin de faciliter l'échange d'informations entre la caisse et les partenaires.
- assurer des campagnes sms/mails/ téléphone sur les services et accompagnements de nos publics :
  - Promotion du compte AMELI (accès à l'ensemble des droits, à l'offre de soins. Accès aux remboursements en créant son compte personnel :
  - Ouverture du DMP (amélioration de la coordination de la prise en charge du malade)
- en formalisant des conventions de partenariat, réunions partenariales afin de réaliser des campagnes d'information et de prévention notamment auprès des publics en situation de fragilité (prévention bucco-dentaire, mon compte AMELI, vaccination contre la grippe,...).

### **Objectif n°5 : Veiller à maintenir la performance des délais de paiement des feuilles de soins électroniques et développer la télétransmission. Déployer la stratégie multicanal afin de favoriser le canal de contact le plus adapté aux situations des assurés. Conforter et enrichir les services en santé proposés aux assurés et les parcours attentionnés**

La CPAM Dordogne s'engage à :

- accompagner les professionnels de santé dans l'équipement et l'utilisation des outils de télétransmission
- enrichir la base de coordonnées des assurés pour développer les modes de contact notamment les échanges SMS & courriels
- faire bénéficier les assurés de services d'accompagnement en santé SOPHIA pour les aider à mieux vivre avec leur pathologie (promotion du programme SOPHIA DIABETE ET ASTHME)
- étendre le programme d'accompagnement de retour à domicile à la suite d'une hospitalisation (PRADO) sur les volets suivants :

- Sortie avant 72h pour la maternité,
- Chirurgie,
- Insuffisance cardiaque
- Personnes âgées (programme à venir)
- poursuivre et enrichir les parcours attentionnés : (Complémentaire Santé Solidaire, Maternité, Invalidité, Perte d'un proche)

**Objectif n°6 : Favoriser le développement de la prévention par la promotion du dépistage du cancer du sein et colorectal par l'intermédiaire du médecin traitant. Améliorer la participation des publics vulnérables à la réalisation de l'examen de santé. Poursuivre et développer les actions de prévention et d'accompagnement sur des thèmes identifiés (vaccinations, bucco-dentaire, addictologies, nutrition, risques liés à l'âge essentiellement)**

La CPAM Dordogne s'engage dans les domaines suivants :

Pour le « **Dépistage organisé des cancers (sein, colorectal et col utérin)** »:

Dans le cadre de sa participation au COPIL territorial mis en place par le Centre Régional de Coordination (CRC) du dépistage organisé des cancers, la CPAM propose ses services pour contribuer à améliorer les taux de participation des assuré(e)s :

- fournitures de données locales de participation,
- relances par mail des assuré(e)s,
- envoi trimestriel sécurisé à l'antenne départementale du CRC des fichiers d'assurés ayant réalisé une mammographie de dépistage et une coloscopie, afin de les exclure temporairement du dépistage organiser et de permettre au CRC de les réinviter à bon escient à la fin du délai d'exclusion,
- assurer la promotion du dépistage organisé via son Centre d'Examens de Santé (incitation à réaliser la mammographie, à réaliser un frottis cervico-utérin (possible au CES), remise du test immunologique par les médecins du CES), ses délégués de l'Assurance Maladie, ses accueils
- utilisation des moyens marketings à sa disposition pour favoriser la promotion du dépistage du cancer du sein (centre national marketing d'appels sortants, mail, etc...)

**« Pour les offres de soins proposées par le Centre d'Examens de Santé :**

La CPAM s'engage à :

- poursuivre les invitations individuelles ciblées vis-à-vis des publics en situation de vulnérabilité sociale,
- poursuivre la prise en charge de transports collectifs pour se rendre au Centre d'Examens de Santé (jeunes en insertion socio-professionnelle, publics « précaires »),
- poursuivre la prise en charge de transports individuels pour les bénéficiaires de la CMU-C ou de l'ACS en situation d'éloignement géographique ou ayant un problème de mobilité, afin de bénéficier d'un examen de prévention en santé (EPS) prenant en compte les besoins et attentes des assurés, leurs facteurs de risque (âge, sexe, mode de vie, environnement professionnel, antécédents médico-chirurgicaux) et leur suivi médical,
- proposer des ateliers d'éducation thérapeutique « diabète » délocalisés au sein des MSP (maisons de santé pluridisciplinaires) intéressées ».

## > Les engagements des bailleurs sociaux



### > L'AROSHA

(Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine)

Lieu ressources sur les questions relatives au logement social, fédérant les opérateurs aquitains de logement social, l'AROSHA a vocation à accompagner :

- ses adhérents dans l'adaptation de leurs pratiques professionnelles aux attentes et évolutions de l'environnement social et réglementaire,
- et leur participation aux politiques locales de l'habitat, de la phase diagnostic à la mise en œuvre des plans d'actions.

Aux côtés des organismes bailleurs, l'AROSHA s'engage dans ce contrat de ville à travers les interventions suivantes :

- Contribution, en collaboration avec les bailleurs, à :
  - l'étude-diagnostic sur l'occupation des logements sociaux et sur la demande, et à l'élaboration de la convention intercommunale de mixité sociale, notamment grâce à l'observatoire régional de l'occupation sociale qu'elle a mis en place en son sein ;
  - la préparation du plan intercommunal de gestion partagée et d'information du demandeur.
- Coordination en tant que de besoin des réflexions et travaux des bailleurs, notamment dans les perspectives :
  - de la mise au point des conventions relatives à l'abattement de TFPB et de leur articulation avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ;
  - du développement d'une offre de logements diversifiés ;
  - d'une optimisation des commandes (clauses d'insertion, SIAE,...) au service de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.



## > Grand Périgueux Habitat

Grand Périgueux Habitat maintient ses engagements généraux, dans le respect des piliers du contrat de ville.

Les perspectives de fusion avec Dordogne Habitat et la constitution d'un bailleur social de premier plan à l'échelle départementale pourront faire évoluer sensiblement l'organisation et nos méthodes d'action ; mais la structuration en tant qu'OPH, l'identité d'acteur public du logement du futur Périgord Habitat garantissent que l'ensemble des investissements humains, techniques et financiers dans les quartiers soient accordés aux enjeux sociaux ; investissements qui seront maintenus, voire renforcés au cours d'interventions urbaines fortes telles que dans le cadre de programmes conventionnés (NPNRU de Coulounieix-Chamiers), mais aussi d'opérations de renouvellement urbain non conventionnés avec l'ANRU (Hauts d'Agora à Boulazac, les Mondoux à Périgueux) ou d'actions d'accompagnement des transformations urbaines (le Bas-Toulon à Périgueux).

En termes de gestion et de développement patrimonial, les enjeux et objectifs sont toujours d'actualité.

Les programmes sont menés en lien avec le Grand Périgueux, les collectivités locales et l'Etat ; certaines opérations pouvant toutefois être mises en œuvre sur un calendrier décalé par rapport aux objectifs initiaux.

En matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, l'ensemble des thématiques et actions sont menées avec les services des collectivités, au plus près des habitants.

Un pôle dédié à la concertation et la proximité est identifié et quotidiennement impliqué dans les quartiers, depuis les espaces extérieurs, les pieds d'immeubles et jusque dans les logements de tous nos locataires.

Nous sommes actuellement en attente de la formalisation des chartes de GUSP.

Enfin, l'ensemble des partenariats institutionnels ont été développés pour que les quartiers soient des lieux de vie, d'activités et d'animation propres au renforcement des liens sociaux de bon voisinage ; ce Vivre Ensemble créant la Ville d'aujourd'hui et de demain.



## > Dordogne Habitat

Dordogne Habitat maintient ses engagements inscrits dans le Contrat de ville du Grand Périgueux.

Dans le cadre de l'habitat et du cadre de vie, l'office maintient ses effets sur le quartier de PAGOT à Coulounieix-Chamiers en rénovant le quartier et en participant activement à la vie associative.

Dans le cadre de la sécurité et la prévention de la délinquance, l'office participe activement à l'ensemble des instances du territoire.

Dans le cadre de la gestion des quartiers, l'office reste en attente de la formalisation de la charte de GUSP. Et maintient fermement ses engagements en matière de mixité sociale et d'équilibre de peuplement.

Dans le cadre du développement économique, l'office intègre des clauses d'insertion professionnelle dans certains de ses marchés et passent également des contrats avec des associations d'insertion.

## > MESOLIA

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022, MESOLIA envisage l'étude de développement de l'offre locative sur le territoire de l'agglomération du Grand Périgueux en respectant un bon équilibre financier et économique des projets.

D'autre part, MESOLIA s'engage sur l'agglomération du Grand Périgueux à maintenir et améliorer ses actions de bailleur social et notamment :

- La recherche permanente d'équilibre de peuplement et de mixité sociale.
- L'amélioration du service rendu aux locataires avec une organisation de gestion centralisée, des collaborateurs mobiles et une écoute permanente, des actions au quotidien, des échanges réguliers avec les locataires et une évaluation permanente des performances avec notamment des enquêtes de satisfaction tous les 2 ans.
- L'amélioration dans le cadre de sa charte de Développement Durable de la qualité de service pour notamment une meilleure efficacité énergétique, une gestion durable des déchets, la réduction du bruit, la qualité des espaces extérieurs et l'utilisation des matériaux écologiques et sains.
- La recherche de solutions satisfaisantes pour l'adaptation des logements existants aux demandes de locataires relatives à des besoins particuliers d'adaptation du logement liés au vieillissement et au handicap.
- La recherche d'actions préventives dans le cadre du traitement social des impayés et l'accompagnement des locataires en difficulté financière et ce en étroite collaboration avec les différents services d'aides spécialisés de ce Département.

MESOLIA poursuivra son travail de collaboration avec tous les partenaires concernés sur les engagements de la Convention, les engagements n'étant réalisables que dans le cadre de ce partenariat avec tous.



## > Domofrance

Domofrance gère un parc de 465 logements dans l'agglomération du Grand Périgueux depuis les années 2000 et livrera d'ici 2017, 176 logements avec une orientation vers les publics jeunes en apprentissage, formation professionnelle ou étudiants. Domofrance n'a pas de patrimoine dans les nouveaux périmètres des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Pour autant, elle s'engage aux côtés des différents signataires et se donne comme priorité :

- D'être un partenaire du Grand Périgueux dans l'élaboration des politiques locales de l'habitat en contribuant :
  - à l'élaboration de la convention intercommunale de mixité sociale et du plan intercommunal de gestion partagée de la demande et d'informations des demandeurs ;
  - à l'élaboration du PLH.
- De maintenir la qualité de service dans son patrimoine en application de la Charte Domofrance ;
- D'accompagner les locataires les plus fragiles en collaboration avec les acteurs locaux (tissu associatif des quartiers ou institutionnels proposant des services d'aide) ;
- D'être vigilant sur la question du vieillissement de ses locataires et de l'adaptation des logements pour accompagner l'avancée en âge ;
- De favoriser l'insertion par l'activité économique et la formation professionnelle par différents leviers et notamment, en insérant la clause sociale dans ses marchés ;
- De développer une offre de logement adaptée aux besoins et notamment ceux des plus modestes (comme les PLAI très sociaux).



## > Clairsienne

Bailleur social, présent sur la Dordogne depuis 2003 et notamment sur 6 communes de l'agglomération du Grand Périgueux, Clairsienne s'engage aux côtés des collectivités et des partenaires, dans le cadre du contrat de ville prorogé 2015-2022, à :

- Participer activement au relogement NPNRU du quartier de Coulounieix-Chamiers en proposant un parcours résidentiel positif à travers des offres de logement adaptées et conciliant localisation, maîtrise du reste à charge et gain en confort (charte signée en février 2019) ;
- Participer à l'impulsion donnée en matière d'offre locative sociale et très sociale, dans le but de favoriser les parcours résidentiels ;
- Participer à la démarche concertée en matière d'attribution des logements afin d'assurer une mixité du peuplement, adaptée au territoire notamment dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement et de la Convention intercommunale d'attribution (CIA) ;
- Maintenir la qualité de ses logements à travers une politique d'entretien du patrimoine, adaptée ;
- Favoriser l'insertion professionnelle par la sollicitation d'entreprises d'insertion sur les chantiers de relocation de logements (Exemple : Librt sur la Dordogne)
- Assurer un suivi personnalisé des locataires dans le cadre des difficultés de paiement et de la prévention des impayés locatifs ;
- Permettre le maintien des personnes âgées dans les quartiers en engageant des travaux d'adaptation du logement, en cas de nécessité médicale ;
- Poursuivre notre implication dans le partenariat institutionnel (Gestion Urbaine de Proximité (GUP), Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA), etc.).

## > La chambre des métiers et de l'artisanat d'Aquitaine (CMARA) – Section Dordogne et la chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne (CCID)

Concernant le développement et l'essor des quartiers prioritaires et de veille de l'agglomération périgourdine, et compte tenu des engagements entre l'Etat et l'APCMA, et l'Etat et CCI France, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine Section Dordogne (CMARA 24) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, soutiendront 3 objectifs :

**Objectif 1 : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires par la sensibilisation des jeunes et par l'accompagnement des habitants vers les Métiers de l'Artisanat, du Commerce, des Services et de l'Industrie.**

**Objectif 2 : Renforcer la dynamique économique de la politique de la ville dans les quartiers (artisanale, commerciale, prestation de services et industrielle)**

**Objectif 3 : Mobiliser leur réseau, leurs partenaires et leurs financeurs dans la préparation et la mise en œuvre du contrat de ville**

Pour atteindre ces objectifs, la **CMARA 24** et la **CCI Dordogne**, s'engagent à :

- 1- Promouvoir la formation par alternance vers les jeunes des quartiers prioritaires
- 2- Renforcer l'accompagnement des habitants à la création/reprise d'entreprise
- 3- Soutenir les implantations, le développement et la transmission d'entreprises
- 4- Assurer un suivi des dirigeants d'entreprises lors de leur inscription au répertoire des métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés

Concernant la mise en œuvre effective des projets prioritaires et spécifiques, et pour mener à bien les priorités visées, la **CMARA 24** et la **CCI Dordogne**, s'engagent à :

- 1- Mettre à disposition les données statistiques sur l'offre économique dans les quartiers prioritaires et, selon des modalités à préciser, réaliser ou participer à la réalisation de toutes études ou observatoires relatifs au développement économique
- 2- Participer à l'élaboration et à la réalisation des plans d'actions en mobilisant leurs réseaux dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre des actions prioritaires
- 3- Affecter leurs financements « politique de la ville » issus des conventions entre l'Etat, l'Europe, la Région, le Conseil Départemental et les collectivités, comme contreparties financières aux projets qu'elles pourraient mener au profit de la politique de la ville
- 4- Pour garantir pleinement le développement économique des quartiers prioritaires, le collectif CMARA et CCI, s'associera à Initiative Périgord pour structurer une démarche globale d'accompagnement favorable à l'obtention de prêts et à la bancarisation d'un plus grand nombre de projets de création/reprise d'entreprise